



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le trentième jour de mai deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est absent :

- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- M. Christian Pelletier, MRC

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 00 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9417-05-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9418-05-2016

Approbation du devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables* et lancement de l'appel d'offres

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro 9037-07-2015, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a prolongé le contrat *Collecte et transport des déchets, matières recyclables, matières organiques et encombrantes 2009-2015* jusqu'au 23 septembre 2016;

CONSIDÉRANT le dépôt du nouveau devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables* ;

CONSIDÉRANT les règles applicables à l'octroi des contrats municipaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET
RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. approuve le devis *Collecte et transport des déchets, collecte sélective, transport, tri et conditionnement des matières recyclables* en y apportant les corrections demandées ;
2. lance un appel d'offres public pour la collecte et le transport des déchets et la collecte sélective, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables, et ce, pour toutes les unités à desservir situées sur le territoire de la MRC ;
3. affiche, pendant un mois, cet appel d'offres sur le site SEAO;
4. accorde le contrat pour trois ans avec une possibilité de le prolonger de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions de 19 h 15 à 19 h 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 19 h 35.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».